



**Fédération des Associations
Générales Étudiantes**

féderalisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

NOTE

Pour une réforme de la formation et du recrutement des professeurEs du 1er et 2nd degré

79 rue Périer, 92120 MONTRouGE
+33 1 40 33 70 70

jeunesse@fage.org
www.fage.org

*Organisation étudiante représentative au CNESER et au CNOUS
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP*



NOTE • Réforme formation et recrutement des enseignantEs

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
INTRODUCTION	4
FORMATION LICENCE	6
CONCOURS	11
FORMATION MASTER	13
POURSUITE D'ÉTUDES	17
RECHERCHE DISCIPLINAIRE	19
CALENDRIER	21
CONCLUSION	22

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

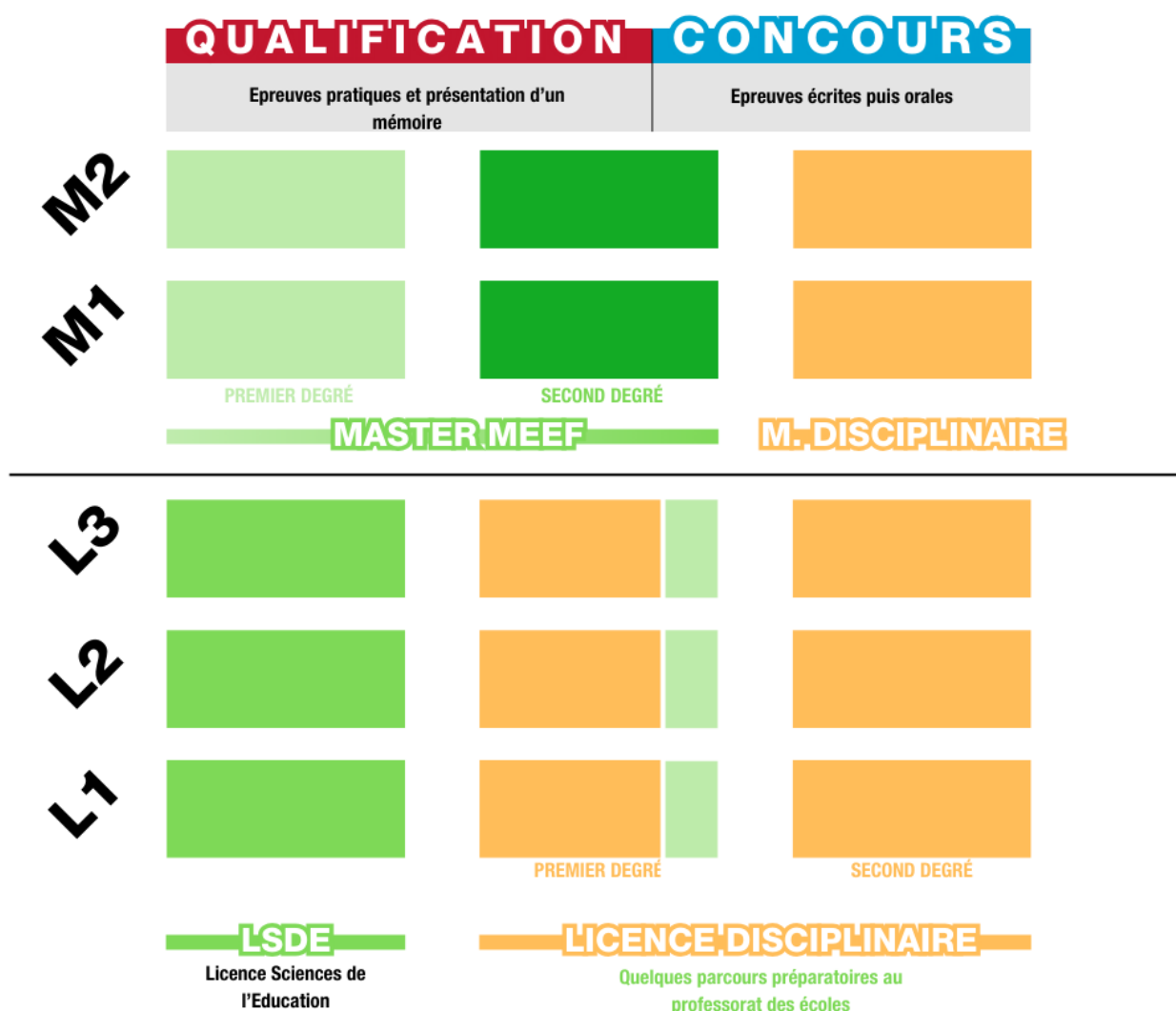
PRÉAMBULE

Depuis les années 2000, le parcours pour devenir enseignantE dans l'Éducation Nationale a été profondément remanié à travers plusieurs réformes majeures. En 2005, les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) ont été intégrés à l'université, marquant le début de cette transformation. En 2010, la masterisation augmente le niveau de qualification requis pour devenir enseignant. En 2013, les IUFM sont devenus des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE), et la création des Masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) a structuré davantage le parcours des futurEs enseignantEs.

En 2019, les ESPE ont été remplacées par les INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), consolidant et modernisant l'offre de formation. Une réforme, annoncée en 2024 mais abandonnée en juillet de la même année, envisageait d'avancer les concours en L3 et de créer un statut d'élève fonctionnaire pour les étudiantEs dès le Master 1, avec une rémunération progressive et revalorisée, en contrepartie d'un engagement de quatre ans au service de l'Éducation nationale.

Parallèlement, certains parcours de licence ont été adaptés pour mieux préparer les étudiantEs au concours de professorat du premier degré. Ainsi, dans quelques licences disciplinaires (STAPS, Histoire, Mathématiques, etc.), des Parcours Préparatoires au Professorat des Écoles (PPPE) ont été intégrés, combinant formation disciplinaire et modules spécifiques aux métiers de l'enseignement, incluant cours de pédagogie, didactique, et stages de pratique accompagné en milieu scolaire.

Face aux difficultés du modèle actuel, parmi lesquelles des difficultés de recrutement, surcharge de travail en Master, précarisation des étudiantEs et dégradation de leur santé mentale, la FAGE propose une réorganisation de la formation en un continuum sur cinq ans.



MODÈLE ACTUEL

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

INTRODUCTION

À la rentrée 2023, selon le SNES-FSU, il manquait au moins un professeur dans 48 % des lycées et collèges. La perte d'attractivité du métier est criante et une revalorisation du métier est donc nécessaire. Les enseignantEs sont au cœur du système éducatif, et leur formation initiale joue un rôle crucial dans leur capacité à répondre aux exigences d'une société en constante évolution. La revalorisation du métier ne peut se passer, dans un premier temps, d'une refonte de la formation. Depuis les années 2000, le parcours pour devenir enseignantE dans l'Éducation Nationale a été profondément remanié à travers plusieurs réformes majeures.

L'enchaînement des réformes ces dernières années est responsable de la multiplication d'étudiantEs qui se retrouvent engagéEs dans des promotions "test". Hélas, ces réformes n'ayant pas inclus une concertation de l'ensemble des acteurICEs concernéEs, leur résultat est décevant : loin de répondre aux problématiques, elles les aggravent pour certaines.

La dernière réforme de 2019 n'a aucunement répondu aux problématiques posées. Cette réforme a même engendré, en plus d'avoir entraîné une baisse d'attractivité du concours, la dégradation alarmante de la santé mentale des étudiantEs en M2. Depuis sa mise en place, les étudiantEs en Master 2 doivent en 1 an cumuler le passage d'un concours, la rédaction d'un mémoire, la validation d'un Master et la prise de responsabilité en stage : la dégradation de leur santé mentale est donc criante. De plus, l'attractivité du concours est en baisse, au vu de sa difficulté d'atteinte, entre 30 % et 40 % par rapport à 2021.

Les formations pour le professorat, en mettant souvent l'accent sur l'acquisition de connaissances approfondies dans la spécialité disciplinaire, négligent parfois l'importance des compétences et d'outils pédagogiques nécessaires, pour transmettre efficacement ces connaissances. Cette approche crée un déséquilibre dans la préparation des enseignantEs. Cela les rend certes expertEs dans leur domaine, mais moins préparés à relever les défis pratiques de la salle de classe et parfois, en difficulté dans la transmission des savoirs. Ce manque d'accent sur la pédagogie et la gestion de classe met en difficulté l'étudiantE dans sa future prise de fonction. Cela l'éloigne des réalités du métier, laissant les enseignantEs se lancer dans leur carrière sans avoir les clés nécessaires pour répondre aux besoins diversifiés de leurs élèves et former dans les meilleures conditions qui soient, les citoyenNEs de demain.

Une nouvelle organisation du cursus est donc nécessaire, afin de permettre un continuum de la formation d'enseignantEs sur cinq ans. Il est également essentiel de garantir une revalorisation des rémunérations perçues par les étudiantEs en stage.

NOTE • Réforme formation et recrutement des enseignantEs

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

Enfin, l'enjeu principal est une plus grande cohérence dans le parcours, en remettant le passage du concours en fin de licence 3. Cela permettrait à davantage de candidatEs de s'y inscrire et de limiter la surcharge de travail en Master : pour que le master MEEF soit un Master davantage professionnalisant. La priorité doit être donnée à la prise de responsabilité en stage plutôt qu'à la préparation d'un concours. Il n'y a qu'à travers ce nouveau modèle que nous obtiendrons des futurEs enseignantEs mieux forméEs et davantage épanouiEs.

Les multiples défis auxquels les générations futures sont amenées à faire face ne sauraient trouver de réponse satisfaisante sans un corps de professeurEs plus nombreux, mieux forméEs et reconnuEs. Nous avons besoin de professeurEs en capacité de garantir la réussite de la mixité scolaire et la sensibilisation aux enjeux écologiques et sociétaux pour bâtir une société du vivre-ensemble et non du repli sur soi. Ce métier, un des rares à pouvoir changer le monde, auprès d'un public reflet des évolutions sociétales, doit avoir la capacité de permettre la réorientation et les changements de carrière. Ceci nécessite une formation adéquate, adaptée à ces besoins et aux enjeux.

Enfin, cette nouvelle organisation doit notamment renforcer le rôle des INSPE dans la gestion de la formation des futurEs enseignantEs : nous ne souhaitons pas qu'ils soient remplacés par des établissements qui ne seraient pas universitarisés.

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

FORMATION LICENCE

La principale faiblesse du modèle actuel réside dans le manque de continuité, et souvent de cohérence, entre la formation reçue au cours de la Licence, les deux années en master et les premières années de titularisation. C'est pourquoi la FAGE souhaite l'instauration et la démocratisation des Parcours Préparatoires au Professorat en parallèle des Licences disciplinaires et de Sciences de l'Éducation.

Ainsi, il est nécessaire de proposer une évolution du Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles pour pouvoir le généraliser à davantage de Licences disciplinaires, dans l'ensemble des INSPE et Universités de rattachement. Ceci, dans le but de proposer un continuum de formation au professorat du 1er comme du 2nd degré, en proposant un Parcours Préparatoire au Professorat commun.

Démocratiser ces parcours permettrait, entre autres, de conserver voire augmenter la diversité des profils des futurEs professeurEs.

Afin de garantir l'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous, nous ne voulons pas que le nombre de places en Licence soit calqué sur le nombre de places au concours. Pour que les Licences aient des capacités d'accueil les plus importantes possibles.

Dans la mesure du possible, nous souhaitons encourager au maximum la perméabilité entre les Licences, afin de faciliter les réorientations.

ZOOM - Parcours préparatoire au professorat des écoles

Les PPPE, créés à partir de la rentrée 2021, se définissent comme des parcours universitaires permettant d'obtenir une licence dans une discipline. Ils peuvent être prolongée par un master MEEF premier degré, mais également par la poursuite d'autres études, en lien avec la discipline choisie.

L'originalité de la formation consiste dans le fait qu'elle soit organisée en lycée et à l'université. Les enseignements suivis au lycée sont consacrés aux disciplines fondamentales (français, mathématiques) et aux autres disciplines enseignées à l'école primaire, ainsi qu'aux valeurs de la République.

Parallèlement, des cours sont dispensés à l'université, spécialisés et adossés à la recherche, au titre de la Licence préparée. En outre, les étudiantEs suivent des Stages d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) à l'école primaire ainsi qu'un stage de mobilité internationale. À la rentrée 2022, 48 PPPE étaient adossés à 14 mentions de Licence, et implantés dans 30 académies. Comme le montre le premier bilan établi par l'IGESR, leur attractivité dépend fortement des Licences support et, dans une moindre mesure, des implantations retenues. En rythme de croisière, les deux ministères prévoient au maximum 60 PPPE, soit potentiellement 2 000 étudiantEs (environ un cinquième des lauréats du CRPE).

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

Permettre un continuum de formation de la licence au master via le développement de Parcours Préparatoires au Professorat en Licence

Inspirés des PPPE, nous souhaitons le déploiement de Parcours Préparatoires au Professorat (PPP) permettant d'initier les étudiantEs au métier d'enseignantE. Ce parcours permet une pré-professionnalisation progressive et a vocation à remplacer les PPPE actuels, en proposant une évolution démocratisable et davantage attractive. Au fur et à mesure que l'étudiantE avance dans son cursus, les PPP offrent une introduction au fonctionnement et aux enjeux du système éducatif, au rôle de l'enseignantE et aux spécificités des différents publics. Ainsi, nous souhaitons que ces parcours permettant notamment d'arborer l'Histoire du système éducatif français, le développement cognitif de l'enfant, ses rythmes biologiques et la pédagogie, ainsi que les enjeux de société auxquels nous sommes confrontés.

Les PPP auraient une structure propre qui se base, premièrement sur des enseignements de la langue française et une langue vivante étrangère. Ces cours sont conçus pour permettre aux étudiantEs d'atteindre un niveau B2 à l'issue du Master.

Ensuite, nous souhaitons que l'expérience professionnelle commence dès la 2ème année de Licence, en permettant aux étudiantEs de vivre leur première expérience au sein d'un établissement scolaire, en effectuant un stage d'observation.

Alors que les PPPE sont actuellement co-gérés par les Universités et les lycées, la FAGE souhaite que les PPP soient cogérés par les INSPE et les Universités. Cela permettrait un meilleur portage de la formation en termes de coûts, une meilleure articulation entre des PPP et une garantie à chacunE l'accès aux services étudiants (SSE, SUAPS, CROUS etc).

La FAGE souhaite que des PPP soient disponibles dans toutes les Universités et rattachées à un INSPE (actuellement 47 PPPE implantés dans 30 académies). À chaque INSPE doit être relié la possibilité d'au moins un PPP 1er degré et un PPP disciplinaire dans la même ville que l'INSPE.

Le PPP serait la voie privilégiée pour préparer et passer les concours de recrutement au professorat du 1er, du 2nd degré et d'Encadrement Éducatif. Les étudiantEs inscritEs en PPP bénéficieraient d'une préparation optimale au concours.

fédéralisme • formation • **jeunesse** • représentation • international • innovation sociale

Le parcours serait accessible dès la deuxième année de Licence, avec 20 ECTS en L2 et 30 ECTS en L3, sur les 60 qui composent chaque année de licence. Ce parcours serait constitué des blocs suivants :

- Tronc commun mutualisé entre les PPP des différentes licences disciplinaires et de sciences de l'éducation, dispensé à l'INSPE ou à l'Université, et comprenant :
 - Enseignements pluridisciplinaires : français, mathématiques, histoire-géographie, sciences, EPS, art-plastique, musique, etc.
 - Au choix de l'étudiantE, en fonction de sa Licence :
 - Un module de spécialisation et d'approfondissement dans une discipline au choix pour les étudiantEs en Licence Sciences de l'Éducation OU Un module "Sciences de l'éducation" destiné particulièrement aux étudiantEs en Licence disciplinaire.
- Une préparation au concours (au choix de l'étudiantE : premier ou second degré, adapté au concours préparé)
- Stages avec possibilité de mobilité internationale
 - D'observation en L2 de 4 semaine
 - De pratique accompagnée en L3 de 6 semaines

Nous souhaitons également :

- La mise en place de tutorat, sur la base de bénévolat, avec reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant, encouragé et soutenu par les établissements.
- Une formation continue en Licence et en Master sur les Enjeux de Société (Égalité, Lutte contre les Discriminations, Inclusivité, Éducation aux Médias et l'Information, Transition Écologique, etc.

ZOOM - Les stages

En licence PPP (L2 et L3) : Nous souhaitons que chaque étudiantE puisse réaliser un stage d'observation en L2, dans lequel iel doit réaliser un rapport écrit réflexif sur sa situation de stage. Nous souhaitons également la mise en situation accompagnée en L3 par l'enseignantE titulaire pour animer des sessions d'apprentissage.

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

La nécessité de proposer des Modules de Préparations au Concours accessibles à toutEs

La FAGE souhaite apporter un point de vigilance quant à l'apparition de classes préparatoires privées, qui entraînent une précarisation des étudiantEs et d'une aggravation des inégalités entre ces dernierEs.

Afin de pallier cette menace, nous souhaitons que les Universités et les INSPE puissent mettre en place des cours de préparation au concours accessibles à touTEs à l'Université. Ceci particulièrement à destination des étudiantEs n'étant pas inscritEs en PPP et/ou en réorientation / reconversion.

Développer la Licence science de l'éducation afin d'intégrer un parcours de formation des enseignantEs

La Licence Science de l'Éducation (SDE) propose aux étudiants de se familiariser avec les mécanismes d'apprentissage chez l'enfant et l'adulte, dans des contextes institutionnels variés (famille, école, milieux adaptés à des besoins spécifiques, dispositifs de formation d'adultes, etc.). Ces connaissances de base dans le domaine de l'éducation sont dispensées à travers diverses approches (sociologie, économie, psychologie, philosophie, histoire...)

Nous souhaitons dans un premier lieu créer au sein des Licences Sciences de l'Éducation la possibilité de suivre un Parcours Préparatoire au Professorat. Cette nouvelle Licence aurait pour but de former les étudiantEs souhaitant, entre autres, se diriger vers les métiers de l'enseignement et les sciences de l'éducation. Elle permettra aux étudiantEs de se diriger actuellement vers ces Licences dans un but d'enseigner d'y acquérir les connaissances nécessaires et notamment pour se préparer au concours – ce qui n'est actuellement pas le cas.

En ce sens, et aussi dans le but de centraliser la formation au professorat auprès des experts de cette profession, la FAGE souhaite que chaque INSPE propose une Licence sciences de l'éducation Parcours Préparatoire au Professorat. Afin que celles-ci ne soient pas que dans les grandes villes, nous souhaitons une co-gestion avec les Universités ou une gestion unique par les INSPE.

La Licence serait donc constituée d'un tronc commun qui se base sur les disciplines fondamentales des sciences de l'éducation, avec un PPP que peuvent suivre les étudiantEs qui souhaitent se former au métier de professeur soit premier ou second degré.

EN BREF

La FAGE demande :

- L'intégration de PPP au sein de chaque licence SDE
- La gestion progressive des licences Sciences de l'Éducation par les INSPE
- La mise en place d'une licence Sciences de l'Éducation dans chaque INSPE / Université de rattachement d'un INSPE avec possibilité de Parcours Préparatoire au Professorat pour chacune

Licence disciplinaire

Cette mise en place du Parcours Préparatoire au Professorat doit être favorisée dans les Licences concernées par l'enseignement en 1er degré et/ou en 2nd degré (Licences disciplinaires telles que la géographie, les sciences historiques, langues, mathématiques, physique, arts ...). Pour la préparation du CAPEPS et donc la filière STAPS, la Licence éducation motricité (EM) est la mention de licence la plus adaptée au déploiement de PPP. Pour les Licences disciplinaires, nous souhaitons encourager la création de PPP dans les différents UFR des Universités de rattachement d'un INSPE, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Les compétences nécessaires à l'enseignement étant spécifiques, elles nécessitent d'être acquises tout au long de la formation. Cette approche pré-professionnelle dès le premier cycle doit également permettre à chaque étudiantE de vivre une première expérience professionnelle, de sorte à pouvoir se réorienter rapidement si sa conception du métier d'enseignant diffère de la réalité du terrain. Pour cela, la FAGE préconise une initiation aux métiers de l'enseignement dès la 2ème année de Licence PPP dans laquelle chaque étudiantE sera confrontéE à des notions de sciences de l'éducation, de connaissance du milieu éducatif et des particularités du public.

EN BREF

La FAGE demande le déploiement de Parcours Préparatoires au Professorat dans les licences disciplinaires enseignées en 1er degré et/ou concernées par le professorat en 2nd degré

CONCOURS

TITULARISATION

Epreuves pratiques et présentation d'un mémoire

M2



CONCOURS

M1



PREMIER DEGRÉ

SECOND DEGRÉ

MASTER MEEF

M. DISCIPLINAIRE

CONCOURS

L3



L2



L1



LSDE

Licence Sciences de l'Education
avec parcours préparatoire au
professorat

L. DISCIPLINAIRE

avec parcours préparatoire
au professorat

MODÈLE SOUHAITÉ

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

Détails du modèle souhaité

Le passage du concours en L3

- Ouvert aux étudiantEs diplôméEs d'une Licence ou en cours de formation ;
- La mise en place du statut d'élève fonctionnaire en M1 pour les étudiantEs ayant obtenu le concours en fin de L3, avec un passage d'épreuves orales et pratiques en fin de M2 pour être titulariséE ;
- La mise en place de cours de préparation concours par les universités, accessibles à toutTES
- La mise en place de tutorat, sur la base de bénévolat, avec reconnaissance et valorisation de l'engagement étudiant, encouragé et soutenu par les établissements
- Le passage des épreuves d'évaluation de connaissances disciplinaires en fin de L3

Concours 1er degré en L3

Le CRPE se compose d'épreuves d'admission alignées liées aux compétences attendues en fin de Licence, comprenant :

- Une épreuve écrite de français et mathématique ;
- Une épreuve écrite de spécialité au choix entre :
 - Arts Plastique & Histoire de l'art et Musique
 - Histoire-Géographie, Éducation Morale et Civique
 - Sciences.
- Des épreuves orales de conception de séance en français et en mathématiques ainsi que sur la vision de l'école en lien avec les enjeux de société

Concours CAPES et CAPEPS en L3

- Une épreuve écrite disciplinaire
- Une épreuve écrite disciplinaire appliquée
- Une épreuve orale de conception de séance / projet éducatif

De manière générale

- L'inscription possible au concours externe pour les étudiantEs diplôméEs d'un grade Licence ou équivalent ou candidat à un grade Licence ;
- Le statut d'élève fonctionnaire pour les étudiantEs en M1 ayant obtenu le concours en fin de L3, avec un passage d'épreuves orales et pratiques en fin de M2 pour être titulariséE.
- Conserver les 4 mentions de master MEEF actuellement existantes, à savoir 1er degré, 2nd degré, CPE et ingénierie de la formation.

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

FORMATION MASTER

Le passage du concours en Licence a pour but de donner plus de cohérence dans un parcours de formation à construire en 5 ans. Il ne doit en aucun cas entraîner une dévalorisation de la formation. Le niveau Master est nécessaire pour être titularisé, la FAGE souhaite le sanctuariser.

L'accès au Master MEEF est actuellement régulé par une sélection rigoureuse, souvent basée sur des critères académiques qui ne reflètent pas toujours les compétences et les qualités nécessaires pour devenir un bon enseignant. Cette approche peut décourager des candidats potentiellement excellents qui, bien que n'ayant pas des dossiers universitaires parfaits, possèdent des qualités humaines, des aptitudes pédagogiques et une motivation profonde pour l'enseignement. Une réforme pourrait permettre d'évaluer ces aspects plus finement, en incluant des entretiens, des évaluations de stages, et une valorisation des expériences extra-universitaires en lien avec l'éducation.

Dans le modèle souhaité par la FAGE, lorsqu'unE étudiantE passe le concours :

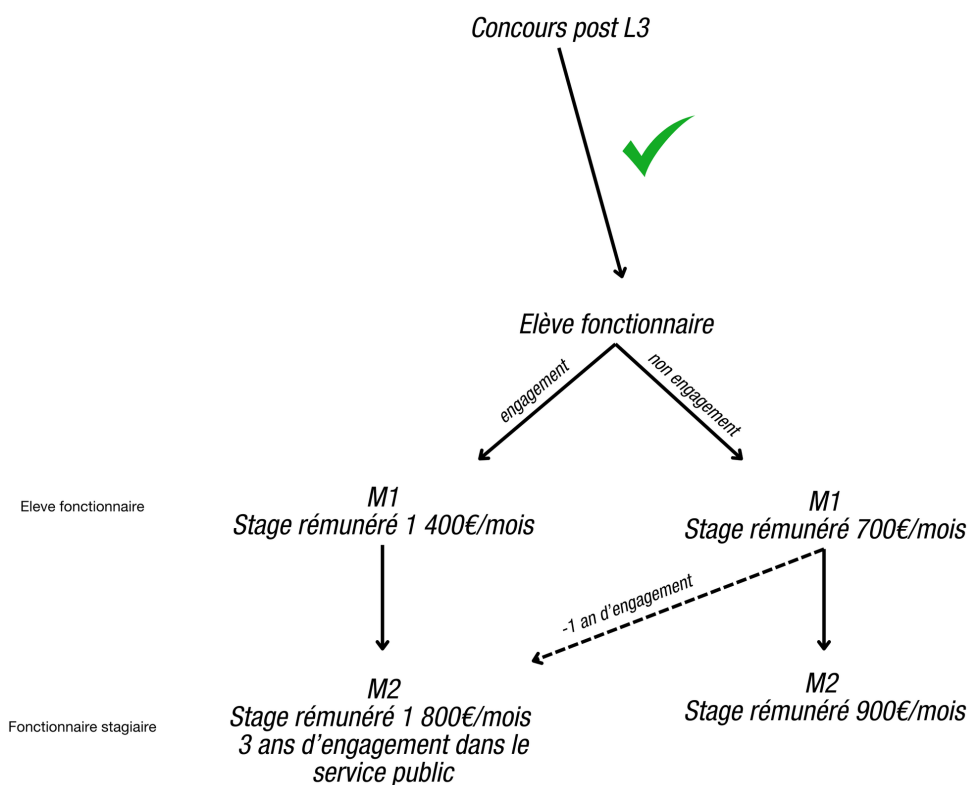
- S'il le réussit iel devient donc étudiantE fonctionnaire :
 - Soit iel bénéficie d'une rémunération à hauteur de 1400 euros en M1 et 1800 euros en M2 en s'engageant à effectuer 3 ans dans le service public
 - Soit iel ne veut pas s'engager auprès du service public et donc moins bien rémunéré mais nécessairement revalorisé

EN BREF

La FAGE demande :

- De laisser le choix à l'étudiantE lauréatE de s'engager à travailler pour le service public à l'issue de son Master ;
- Une nécessaire revalorisation de la rémunération et du statut des étudiantEs ;
- Une variation de la rémunération des étudiantEs en fonction de leur niveau d'études (en M1 ou M2) et de leur volonté ou non de s'engager pour une période de 2 à 3 ans à servir le service public après leur titularisation.

Arbre de décision concours



ZOOM - Les stages

En M1 : Le stage en pratique accompagnée, dans lequel le stagiaire intervient de manière progressive dans la classe, en concertation avec son tuteur ou sa tutrice. Dans un stage en pratique accompagnée, l'enseignant reste responsable de l'enseignement dispensé : l'intervention du stagiaire s'inscrit dans le cycle éducatif construit par l'enseignant

En M2 : Le stage en responsabilité, dans lequel le stagiaire est le concepteur du cycle d'enseignement. Ici, le tuteur ou la tutrice veille à la conformité de l'intervention du stagiaire avec le cadre légal : respect des programmes, des normes de sécurité et de la réglementation s'imposant au métier d'enseignantE. Il observe le stagiaire, de manière à pouvoir lui donner un retour régulier et exhaustif sur la façon qu'il a de construire et de mener son intervention

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

À l'issue du master, une épreuve orale autour du module "Education aux enjeux de société" est imposée, afin de valoriser la réflexion des étudiantEs et les pousser à penser le sens et les enjeux sociétaux inhérents à l'exercice de leur future profession.

ZOOM - Le module "Education aux enjeux de société"

Profession à la responsabilité immense quant à l'éducation des générations futures, il est essentiel que chaque futurE enseignantE soit forméEs sur les principaux enjeux que traversent notre génération et celles à venir.

Ainsi, nous souhaitons la mise en place d'un module "Éducation aux enjeux de société" dans chaque MEEF.

Les INSPE choisiront l'organisation dans le temps des différents modules "Education aux enjeux de société" : l'important est que chaque étudiantE les ait tous car ils feront l'objet d'une évaluation à l'oral du concours (sujet tiré au sort parmi tous)

Les domaines devant faire partie de ce module "Education aux enjeux de société." sont les suivants :

- Lutte contre les discriminations
- Laïcité
- Pratiques démocratiques scolaires et éducation à la citoyenneté
- Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle
- Transition écologique
- Média et accès à l'information
- Égalité des chances

Evaluation des compétences pédagogiques en stage

L'évaluation des compétences pédagogiques se fait via l'évaluation en stage par un inspecteur.

Mémoire et place de la recherche

Ceci serait accompagné de la nécessité de rédaction et de soutenance de mémoire en fin de M2. Le mémoire est un mémoire de recherche disciplinaire ou en sciences de l'éducation. Ceci est essentiel à la délivrance d'un réel diplôme national de Master, pour lequel il existe une part non négligeable de la recherche.

EN BREF

La FAGE demande

- La mise en place de modules “Education aux enjeux de société” dans chaque Master MEEF pour développer les connaissances didactiques de l’étudiantE
- L’évaluation des compétences pédagogiques via l’évaluation en stage en fin de M2
- Une épreuve de didactique en fin de M2, avec un écrit de mise en situation, pour lequel l’étudiantE a besoin d’obtenir la moyenne pour valider son M2.
- La rédaction et la soutenance d’un mémoire de recherche disciplinaire ou en sciences de l’éducation

Période d’engagement à servir le service public

Alors qu’il n’existe aujourd’hui aucune période d’engagement à servir le service public pour les néo-titulaires des concours CAPES et CAPEPS, la réforme annoncée au printemps 2024 prévoyait l’instauration d’une période d’engagement de 4 ans post titularisation. La FAGE est sceptique sur la période d’engagement et souhaite garantir une liberté aux étudiantEs sur leur projet d’étude et de vie.

Si la FAGE est consciente des difficultés de recrutement et du sous-financement de l’Éducation Nationale, elle n’envisage pas la contrainte des néo-diplôméEs comme une solution optimale et durable. Si une telle mesure venait à être mise en œuvre, nous souhaitons qu’elle soit un choix de l’étudiantE et non imposée à touTEs. Nous proposons ainsi que le statut d’élève fonctionnaire soit proposé d’office à ceux qui réussiraient le concours à leur entrée et M1, et que le choix de ne pas l’être soit possible sur demande de l’étudiantE, après entretien préalable avec ses responsables pédagogiques. Les étudiantEs qui refuseraient le statut d’élève fonctionnaire verraient alors leurs indemnités moins importantes mais néanmoins revalorisées.

En cas de période d’engagement, la liberté de pouvoir prendre une année de disponibilité doit être garantie pour l’étudiantE, avec pour seule conséquence de décaler les 2 ou 3 années de période d’engagement. Période d’engagement ou non, les frais de déplacement pour aller en stage doivent être pris en charge pour les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires.

EN BREF

La FAGE demande :

- La garantie d’une liberté aux étudiantEs sur leur projet d’étude et de vie en laissant le choix de s’engager pour le service public
- Les frais de déplacement pour aller en stage doivent être pris en charge pour les élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires.

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

POURSUITE D'ÉTUDES

Master

Après une licence disciplinaire avec un PPP ou en sciences de l'éducation, l'étudiantE doit pouvoir poursuivre ses études notamment en master. Le domaine des sciences de l'éducation couvre un large éventail de compétences et de connaissances, allant de la pédagogie et de la psychologie de l'apprentissage à la gestion des systèmes éducatifs.

Les Masters en sciences de l'éducation permettent aux étudiantEs de se spécialiser dans des domaines précis, en fonction de leurs intérêts. Parmi ces spécialisations, les programmes axés sur la formation continue et la formation pour adultes sont de plus en plus prisés. En clair, les Master MEEF ne sont pas uniquement dédiés à la formation des enseignantEs de l'Éducation Nationale, mais proposent un large panel de possibilités professionnelles. En ce sens, ils doivent être reconnus et valorisés sur ce point.

EN BREF

La FAGE demande :

- Que le métier d'enseignant dans l'éducation nationale ne soit pas l'unique débouché des Master MEEF
- Que les Master MEEF soient reconnus pour leur diversité de débouchés professionnels

Doctorat

Si le parcours choisi en master MEEF portait sur des aspects pédagogiques, didactiques ou sur des pratiques éducatives : un doctorat en Sciences de l'éducation et de la formation est envisageable et constitue une autre possibilité de continuité à la suite du master MEEF. Il y a en effet un enjeu à renforcer la recherche dans ce domaine.

Poursuivre des études en sciences de l'éducation jusqu'au niveau du Doctorat représente un engagement profond envers la recherche et le développement de nouvelles connaissances dans le domaine de l'éducation. Le Doctorat en sciences de l'éducation offre une opportunité unique de contribuer à l'avancement des pratiques éducatives, des politiques publiques, et des théories de l'apprentissage. Ce parcours est destiné à ceux qui souhaitent non seulement approfondir leur compréhension des dynamiques éducatives, mais aussi influencer et façonner l'avenir de l'éducation.

fédéralisme • formation • **jeunesse** • représentation • international • innovation sociale

Le Doctorat en sciences de l'éducation permet d'explorer en profondeur les multiples facettes de l'éducation, allant des enjeux de l'apprentissage et de la pédagogie à ceux de l'inclusion, des politiques éducatives, et de la gestion des systèmes éducatifs. Les doctorantEs sont encouragéEs à développer une expertise pointue dans un domaine spécifique, tout en acquérant une vue d'ensemble des défis contemporains auxquels sont confrontés les systèmes éducatifs à l'échelle locale, nationale et internationale.

Dans ce sens, la FAGE demande de mettre en place un fléchage budgétaire spécifiquement attribué aux INSPE pour financer des contrats doctoraux en sciences de l'éducation représente une initiative stratégique pour renforcer la recherche dans ce domaine essentiel. Cette allocation ciblée permettrait de soutenir la formation de futurEs chercheurEs et enseignantEs-chercheurEs, tout en répondant aux besoins croissants de l'éducation nationale en matière d'innovation pédagogique. En investissant directement dans les doctorants, l'INSPE contribuerait à la production de connaissances nouvelles et à l'amélioration des pratiques éducatives, assurant ainsi une meilleure qualité de l'enseignement et de la formation des enseignantEs.

EN BREF

La FAGE demande :

- Que le Doctorat en sciences de l'éducation soit reconnu et valorisé comme poursuite de parcours potentielle ;
- Qu'un fléchage budgétaire soit attribué aux INSPE et dédiés aux contrats doctoraux en sciences de l'éducation.

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

RECHERCHE DISCIPLINAIRE

Masters disciplinaires

Après une Licence en sciences de l'éducation, plusieurs options de Master disciplinaires s'offrent aux étudiantEs désireux de poursuivre leur spécialisation et de développer des compétences avancées dans des domaines spécifiques. Parmi ces options, deux Masters se distinguent particulièrement par leur pertinence et leur ouverture vers des carrières internationales.

Le Master en “International” est une voie pour ceux qui souhaitent enseigner à l'étranger, que ce soit dans des établissements scolaires ou au sein d'organisations non-gouvernementales (ONG) œuvrant dans le domaine de l'éducation. Ce programme est conçu pour former des professionnels capables de s'adapter à divers environnements culturels et éducatifs. Les étudiantEs y développent des compétences pédagogiques spécifiques et acquièrent une expérience pratique dans des contextes internationaux, les préparant ainsi à contribuer activement à l'amélioration des systèmes éducatifs à l'échelle mondiale.

Un autre parcours est le Master en “Français Langue Étrangère (FLE)”. Ce cursus offre une formation approfondie en ingénierie pédagogique, didactique du FLE, francophonie, et numérique éducatif. Les étudiantEs qui choisissent cette spécialisation développent des compétences clés pour concevoir, mettre en œuvre, et évaluer des programmes d'enseignement du français, tant dans des contextes formels que informels. Le programme met également l'accent sur l'utilisation des technologies éducatives pour enrichir l'apprentissage et l'enseignement du français à travers le monde.

Ces deux Masters représentent des choix stratégiques pour les diplôméEs en sciences de l'éducation qui souhaitent s'engager dans des carrières à l'international ou se spécialiser dans l'enseignement du français, avec des perspectives de travail dans des contextes diversifiés et enrichissants. Bien sûr, il en existe de nombreux autres.

Doctorats disciplinaires

Après un Master MEEF, les étudiantEs peuvent envisager plusieurs parcours de doctorat pour approfondir leurs connaissances et se spécialiser dans des domaines spécifiques de l'éducation. Voici quelques options de doctorats disciplinaires qui s'offrent à eux : Le “Doctorat en didactique d'une discipline” (mathématiques, lettres, sciences, etc.) permet de se spécialiser dans l'art et la science de l'enseignement d'une matière spécifique. Les doctorantEs dans ce domaine explorent les difficultés que les élèves peuvent rencontrer, les méthodes d'évaluation des apprentissages, et les différentes approches pédagogiques adaptées à chaque discipline.

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

Ce doctorat prépare les chercheurEUSEs à améliorer les pratiques d'enseignement et à proposer des innovations pédagogiques basées sur une compréhension approfondie des défis liés à l'apprentissage.

Un “Doctorat en Sciences Sociales, Psychologie ou Sociologie” offre l'opportunité d'étudier les dynamiques sociales au sein des systèmes éducatifs. Les chercheurEUSEs dans ce domaine analysent l'impact des politiques éducatives, les interactions entre élèves et enseignantEs, ainsi que les facteurs psychologiques qui influencent l'apprentissage. Ce doctorat est idéal pour ceux qui souhaitent explorer les aspects sociaux et comportementaux de l'éducation, et contribuer à la conception de politiques éducatives plus équitables et efficaces.

Le “Doctorat en Philosophie ou en Histoire de l'éducation” se concentre sur les fondements théoriques et historiques de l'éducation. Les doctorantEs dans ce domaine étudient les concepts, les théories, et les évolutions historiques des pratiques éducatives, offrant une perspective critique sur les systèmes éducatifs actuels. Ce parcours est particulièrement adapté aux étudiants intéressés par l'analyse des principes sous-jacents à l'éducation et par la recherche de nouvelles orientations théoriques pour l'avenir de l'éducation.

Enfin, le “Doctorat en Formation des Adultes ou en Andragogie” s'adresse à ceux qui souhaitent explorer les méthodes d'apprentissage des adultes. Ce doctorat examine les dynamiques de groupe en formation, ainsi que les stratégies pour améliorer l'efficacité de la formation continue. Il est idéal pour les professionnelLEs et les chercheurEUSEs qui se consacrent à l'amélioration des pratiques de formation des adultes dans divers contextes, y compris en milieu professionnel. Ces parcours de doctorat permettent aux étudiantEs en sciences de l'éducation de se spécialiser dans des domaines clés, ouvrant la voie à des carrières académiques, à la recherche, ou à l'expertise dans des secteurs variés de l'éducation.

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

CALENDRIER RÉALISTE

La FAGE souhaite que les étudiantEs puissent être informéEs de la réforme avant sa mise en œuvre.

Afin d'avoir le temps nécessaire à la réflexion du parcours sous forme de continuum et de permettre la co-construction des maquettes de formation dans les meilleures conditions possibles, nous proposons un calendrier ci-dessous.

La mise en œuvre d'une réforme étant réelle et nécessaire, nous proposons donc le calendrier suivant :

- Début 2025 : sortie du décret (N0)
- Année 2026-2027 : lancement du PPP pour les L2 et nouvelle maquette de formation pour les LSDE et licences disciplinaires (N +2)
- Année 2027-2028 : lancement du PPP pour les L3 et première édition du concours en L3 avec en parallèle concours en M2 pour les étudiantEs déjà engagéEs dans leur cursus (N +3)
- Année 2028-2029 : lancement des nouveaux MEEF et mise en œuvre de la nouvelle maquette de formation pour les M1 ayant réussi le concours en L3. Deuxième édition du concours en L3 et dernière année de possibilité de concours en M2. (N +4)
- Année 2029-2030 : nouvelle maquette de formation pour les étudiantEs en MEEF entrant en M2. Concours en L3 uniquement. (N +5)
- Année 2030-2031 : titularisation des premierEs enseignantEs forméEs selon le nouveau modèle (N +6)

fédéralisme • formation • [jeunesse](#) • représentation • international • innovation sociale

CONCLUSION

La FAGE souhaite une réforme de la formation des enseignantEs avec une vision de continuum sur 5 ans afin d'améliorer les conditions d'études des futurEs enseignantEs, mais également de permettre une amélioration de la formation de ceux-ci.

Permettre une initiation aux métiers de l'enseignement dès la L2 permettrait d'avoir des futurEs enseignantEs mieux forméEs, une formation moins dense et plus qualitative.

Les problématiques liées à l'attractivité et à la santé mentale des étudiantEs seraient également solutionnées.

Loin de solutions miracles, il est essentiel de repenser en profondeur le statut de professeurE afin de permettre une revalorisation sociale et financière d'un métier plus qu'essentiel. La crise de recrutement dans ces filières doit nous alerter : l'avenir des générations futures est en jeu.